

Écrit par Sidwaya

Vendredi, 12 Juin 2015 10:46 - Mis à jour Vendredi, 12 Juin 2015 11:27



Le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale a organisé, les 9 et 10 juin 2015 à Ouagadougou, un atelier technique pour l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle. Dans la continuité des échanges engagés depuis 2013, et qui ont permis de poser les contours juridiques de l'Assurance maladie universelle(AMU), et abouti à un projet de loi, deux défis majeurs restent à présent : la définition du panier de soins et le financement.

En vue d'obtenir des propositions consensuelles, le Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (MFPTSS) a convié les acteurs de mise en œuvre de l'assurance maladie universelle, à un atelier technique sur le choix du panier de soins à couvrir par l'AMU, les 9 et 10 juin 2015 à Ouagadougou. Les participants ont échangé pendant 48 heures, afin de parvenir à une vision partagée sur les prestations de soins à offrir dans le cadre de l'AMU, et leur coût pour la communauté et pour les individus, l'effort financier à consentir par l'état... «Apporter des réponses consensuelles à ces questions permettra de franchir une étape décisive vers l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle», a indiqué le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Pr Augustin Loada.

«Le panier de soins est l'ensemble des prestations, c'est-à-dire, l'ensemble des biens et services médicaux qui seront couverts par le régime d'assurance maladie universelle», a défini le secrétaire technique de l'AMU, Saibou Seynou. Les besoins des populations sont énormes, a-t-il reconnu, mais la taille du panier de soins dépendra du coût de l'AMU. D'où la question de son financement. C'est pourquoi, il est important de son avis, que les acteurs se mettent ensemble pour convenir des prestations qui peuvent être éligibles, tout en tenant compte des ressources limitées du pays, et des capacités financières des populations.

Assurance maladie : les acteurs définissent le panier de soins

Écrit par Sidwaya

Vendredi, 12 Juin 2015 10:46 - Mis à jour Vendredi, 12 Juin 2015 11:27

La représentante-résidente de l'OMS au Burkina Faso, Dr Jeanne Alimata Diarra Nama, a souhaité à son tour que ce panier de soins soit réaliste, c'est-à-dire qu'il tienne compte des besoins des populations, mais également des possibilités économiques du pays. Elle a attiré l'attention des participants «sur l'impact négatif d'un panier trop généreux sur la pérennité et le faible impact d'un panier trop réduit sur l'amélioration de la protection financière et l'état de santé des bénéficiaires ». «Nous allons faire un arbitrage dans l'intérêt des populations burkinabè», a rassuré le secrétaire technique de l'AMU, Saibou Seynou.

L'assurance maladie universelle est une initiative du gouvernement burkinabè, qui vise à étendre la protection sociale et à favoriser l'accès des populations aux soins de santé. Un projet de loi a été approuvé par le conseil des ministres le 16 avril 2014, mais les événements d'octobre 2014, n'ont pas permis son adoption par l'Assemblée nationale. Ce projet est à nouveau sur la table du conseil des ministres, et selon le Pr Loada, il est en cours d'examen. «...l'AMU est et demeure une priorité pour le gouvernement qui ne ménagera aucun effort pour son aboutissement», a déclaré le Pr Loada, car elle permettra, à ses dires, de briser les dernières barrières financières qui empêchent des Burkinabè d'accéder aux soins de santé.

Assetou BADOH

Sidwaya